

Le 7 avril 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le jeudi 7 avril 1791, la municipalité procédait à l'enregistrement de lois :

« Aujourd'hui ./. sept avril mil Sept cent quatre vingt onze dans l'Assemblée du conseil municipal de la ville de Nogent le Rotrou. le p.^{eur} de la commune a fait rapport de plusieurs loix Dont la 1^{ere} relative au militaire du 19 Janvier 1791, la Seconde relative au conseil du Roi du 29 aout 1791 ; la troisième relative aux frais des poursuites criminelles, aux Statuts qui doivent régir les biens cy dev.^t feodaux ou censuels, & aux Formalités qui tiennent au neantiss.^{ent} féodal ou censuel Du 27 7.^{bre} 1790 ; la quatrième relative a la circulation des petits assignats du 23 J.^{er} 1791 ; la 5.^e relative à l'établissement des tribunaux criminels du 16 février 1791, la Sixième relative à la fabrication d'une nouvelle monnoye d'argent en pièces de trente Sous et de quinze Sous du 19 J.^r 1791 ; la Septième relative a l'établissement provisoire d'un tribunal criminel a orléans, pour le crime de leze nation du 13 mars 1791, la huitième relative aux ventes et Adjudications des bois nationaux du 19 J.^{er} 1791 ; l'arrêté du département d'eure&Loir du 26 mars 1791, ensuite le procureur de la Commune a Requis que le corps municipal ordonnât l'enregistrement des dites loix, leur dépôt affiche et publications.

Surquoi Matière mise en Deliberation, le corps municipal a arrêté que les loix ci-dessus dont lecture faite en l'Assemblée Fussent publiées affichées et déposées au greffe, et ont les officiers municipaux signé avec le Secrétaire Greffier dont acte./. Dagneau

P.^{re} Lequette

J. marguerith

Fauveau

P.^{er} dela C

Sct.

Baudouin »¹

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1, feuillet 97.